

Offre de financement 2015 du FMV - Formulaire de demande

Fonds municipal vert – Études de faisabilité et projets pilotes

Introduction

Dans le cadre du Fonds municipal vert (FMV), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) offre des subventions pour soutenir les études de faisabilité et les projets pilotes municipaux axés sur le développement durable. Elle fournit également des services et des produits concernant le savoir du FMV pour aider les administrations municipales à renforcer leur capacité en vue de devenir des collectivités innovantes et durables. La vision du FMV consiste à favoriser le développement de villes et de collectivités canadiennes durables et résilientes qui améliorent la qualité de l'air, de l'eau et du sol et qui luttent contre les changements climatiques.

Depuis le 1er avril 2015, les essais sur le terrain, dont la définition a été modifiée, sont appelés « projets pilotes ».

Pour être admissibles au financement, tous les projets pilotes et études de faisabilité doivent satisfaire aux critères d'admissibilité des projets d'immobilisations et respecter les seuils minimaux.

Les initiatives réussies sont celles qui offrent les meilleurs exemples de leadership municipal en développement durable, à savoir les études de faisabilité et les projets pilotes qui procureront de grands avantages environnementaux, qui établissent un lien avec les plans et les politiques en place, qui ont recours à une solide approche de gestion et qui peuvent être élargis et reproduits par d'autres collectivités.

La FCM entend approuver chaque année un montant total de cinq millions de dollars sous forme de subventions du FMV pour des plans, des études de faisabilité et des projets pilotes. Le financement n'est pas garanti; il est alloué à l'issue d'un processus d'examen.

Processus de demande et dates limites

La FCM accepte les demandes de financement tout au long de l'année. Dans le formulaire de demande, vous devrez fournir de l'information précise sur la façon dont votre initiative répond aux critères d'évaluation du FMV. Vos réponses seront évaluées par des pairs évaluateurs indépendants. Le Conseil du FMV examinera ensuite votre initiative et formulera une recommandation au Conseil national d'administration de la FCM, qui prendra la décision finale.

La FCM s'engage à vous informer des résultats de votre demande dans les quatre à cinq mois suivant la date de réception de la demande dûment remplie et des documents connexes. Les fonds alloués aux initiatives approuvées sont déboursés en fonction des coûts engagés.

Veuillez visiter notre site Web pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de demande et les dates limites.

Système d'évaluation et de pointage

Votre demande sera évaluée par un comité de pairs évaluateurs indépendants en fonction des critères suivants.

Critères d'évaluation	Points
Avantages environnementaux attendus	25
Liens avec les plans et les politiques en place	10
Approche systémique	10
Avantages pour la collectivité	5
Pratiques et technologies novatrices - qui vont au delà des améliorations courantes	10
Reproductibilité et leçons apprises	10
Gestion de projet	10
Plan de travail	10
Budget	10
TOTAL	100

Votre initiative sera évaluée en fonction de ces critères à l'aide d'un système de pointage allant de A à D.

A	Faible	En deçà des attentes, compte tenu de la taille, de l'emplacement et de la portée
B	Acceptable	Répond à la plupart des attentes, compte tenu de la taille, de l'emplacement et de la portée
C	Bon	Répond à toutes les attentes, compte tenu de la taille, de l'emplacement et de la portée
D	Excellent	Dépasse les attentes, compte tenu de la taille, de l'emplacement et de la portée

Système de pointage de A à D : Dans ce système, A témoigne d'un piètre rendement et D, d'un rendement excellent. Chaque lettre est expliquée brièvement pour vous aider à fournir dans vos réponses l'information la plus pertinente. Pour obtenir une note particulière, l'initiative doit répondre à toutes les exigences du niveau visé. Par exemple, pour obtenir la note C, vous devez démontrer que votre initiative répond à toutes les exigences de ce niveau. Si l'initiative n'est pas conforme à toutes les exigences de ce niveau mais qu'elle répond à toutes celles du niveau B, elle recevra normalement la note B pour ce critère.

En général, les demandes doivent obtenir au moins 70 points pour que le financement de l'initiative soit envisagé.

Structure du formulaire de demande

Le formulaire comprend trois parties :

Partie A - Renseignements sur le demandeur	Vous devez confirmer le type de demandeur que vous êtes et fournir vos coordonnées.
Partie B - Rendement de l'initiative	Vous devez expliquer dans quelle mesure votre initiative satisfait aux critères d'évaluation du FMV et fournir des données et des documents à l'appui de vos réponses.
Partie C – Documents requis et déclaration	Vous devez joindre les documents additionnels requis pour démontrer l'admissibilité au financement du FMV, fournir de l'information sur le partenariat, etc. Vous devez également signer une déclaration attestant l'exactitude des renseignements fournis. <u>Veillez passer en revue la liste des documents requis.</u>

Tout au long du formulaire, nous vous demanderons de joindre des documents, comme des rapports et des lettres, à l'appui de votre demande. Les documents que vous aurez joints seront accessibles dans une liste déroulante, de sorte que vous pourrez y faire référence dans une autre réponse. Il est indispensable d'indiquer dans la colonne réservée aux commentaires comment chaque document ou page particulière d'un document appuie votre réponse.

Les instructions figurant dans ce formulaire visent à vous donner autant d'information que possible sur le processus d'évaluation de votre initiative par les pairs évaluateurs.

Vous pouvez communiquer en tout temps avec le personnel de la FCM pour discuter de votre initiative et du processus d'approbation. Nous vous encourageons à communiquer avec nous :

Par courriel : fmv@fcm.ca

Par téléphone : 613-907-6208

Par téléphone (sans frais) : 1-877-997-9926

Partie A – Renseignements sur le demandeur

Dans la présente partie du formulaire de demande, vous devez décrire votre type d'organisation et fournir vos coordonnées. Les demandeurs qui sont des **administrations municipales** doivent répondre aux questions de la section 1A, tandis que les **partenaires municipaux** doivent répondre aux questions des sections 1A et 1B.

Veuillez lire la définition des termes clés pour mieux être en mesure de remplir cette partie du formulaire.

Le **demandeur principal** doit être l'entité qui :

- » gère et supervise l'initiative;
- » engage les coûts pour mener à bien l'initiative;
- » signe l'accord de prêt ou de subvention avec la FCM;
- » produit les rapports requis pour l'initiative.

Il existe deux catégories de demandeurs principaux admissibles. Les **administrations municipales** incluent des organisations comme les villes et les municipalités régionales ainsi que les commissions locales. Les **partenaires municipaux** incluent des organisations qui appartiennent à des municipalités, des organisations à but non lucratif ainsi que des entreprises privées.

Si votre organisation n'est pas une administration municipale, vous devrez présenter une demande de financement en partenariat avec au moins une administration municipale. Les exigences du FMV en matière de partenariat sont énoncées à la section A2.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, leurs organismes et les organisations qu'ils contrôlent ne sont pas admissibles à un financement du FMV.

A1 Demandeur principal : type d'organisation et coordonnées

Type d'organisation (cochez une des cases)

- ☒ Administration municipale (p. ex. villes, régions, districts, commissions locales)
- ☐ Organisation municipale (p. ex. organismes appartenant à des municipalités, associations et autorités municipales)
- ☐ Entreprise du secteur privé
- ☐ Organisation à but non lucratif
- ☐ Établissement de recherche (p. ex. universités)
- ☐ Autre Décrivez

Nom de l'organisation

Municipalité de Chelsea

Adresse de l'organisation

Service

Service de travaux publics et infrastructures

Adresse

100, chemin Old Chelsea

Ville

Chelsea

Province ou territoire

Québec

Code postal

J9B 1C1

Numéro de téléphone principal (indicatif régional-numéro)

(819) 827-6209

Numéro de télécopieur principal (facultatif) (indicatif régional-numéro)

Coordonnées de la personne-ressource

Appel

Mme

Prénom

Paola

Nom

Zurro

Initiale du deuxième prénom (facultatif)

Titre

Directrice

Courriel

p.zurro@chelsea.ca

Téléphone au travail (indicatif régional-numéro)

(819) 827-6209

Téléphone domicile (facultatif) (indicatif régional-numéro)

Télécopieur au travail (indicatif régional-numéro)

(819) 827-2672

Téléphone cellulaire (facultatif) (indicatif régional-numéro)

Langue préférée

☒ français

☐ anglais

L'adresse postale est-elle la même que celle de l'organisation? ☒

Adresse postale (si elle est différente de celle de l'organisation)

Service

Adresse

Ville

Province ou territoire

Code postal

A2 Information sur le partenariat (UNIQUEMENT pour les demandeurs qui sont des partenaires municipaux)

Si vous présentez une demande à titre de partenaire municipal, vous devez fournir des documents officiels démontrant que vous entreprenez le projet en partenariat avec une administration municipale.

Pour prouver l'existence du partenariat, vous devez fournir une lettre de l'administration municipale responsable confirmant qu'elle fournit une contribution en espèces équivalant à au moins 10 % des coûts admissibles de l'étude de faisabilité ou du projet pilote.

Si votre organisation ne peut satisfaire à cette condition, veuillez communiquer avec la FCM.

Veuillez fournir l'information suivante concernant l'administration municipale avec laquelle vous collaborez.

Nom et adresse de l'administration municipale partenaire

Municipalité

Adresse postale

Service

Adresse

Ville

Province ou territoire

Code postal

Numéro de téléphone principal (indicatif régional-numéro)

Numéro de télécopieur principal (facultatif) (indicatif régional-numéro)

Langue préférée

☒ français

☐ anglais

Coordonnées de la principale personne-ressource de l'administration municipale partenaire

Appel

Prénom

Nom

Initiale du deuxième prénom (facultatif)

Titre

Courriel

Téléphone au travail (indicatif régional-numéro)

Téléphone domicile (facultatif) (indicatif régional-numéro)

Télécopieur au travail (indicatif régional-numéro)

Téléphone cellulaire (facultatif) (indicatif régional-numéro)

Langue préférée

☒ français

☐ anglais

L'adresse postale est-elle la même que celle de l'organisation? ☐

Adresse postale

Service

Adresse

Ville

Province ou territoire

Code postal

Décrivez la nature du **partenariat** entre le demandeur principal (partenaire municipal) et l'administration municipale.

Veuillez insérer votre réponse (250 à 600 mots); les listes à puces sont acceptées

Documents d'appui

Commentaires et pages de référence

Lettre de l'administration municipale responsable confirmant le montant de sa contribution en espèces à l'initiative. Celle-ci doit correspondre à au moins 10 % des coûts admissibles de l'étude de faisabilité ou du projet pilote.

Sélectionnez ou joindre un fichier

Les organismes appartenant à des municipalités doivent joindre leurs statuts constitutifs ou leur convention d'actionnaires conclue avec la municipalité responsable.

Sélectionnez ou joindre un fichier

Facultatif : Autres documents d'appui qui font état du partenariat

Sélectionnez ou joindre un fichier

Partie B – Rendement de l'initiative

Dans la présente section, vous devez décrire brièvement votre étude de faisabilité ou votre projet pilote, y compris son échéancier. Vous devez ensuite expliquer dans quelle mesure votre initiative répond aux critères d'évaluation ci-dessous.

Lisez attentivement la description des critères ainsi que le rendement attendu pour chaque note afin de choisir l'information la plus pertinente à mettre en évidence dans chaque réponse. Vous pourrez également préparer par écrit une réponse et, le cas échéant, inclure dans un tableau des documents d'appui pour étayer vos réponses.

B1 Aperçu

Pour quelle initiative demandez-vous du financement?

☒ Étude de faisabilité	Une étude de faisabilité évalue la faisabilité technique et financière ainsi que les incidences environnementales, sociales et économiques d'un éventuel projet environnemental d'une municipalité. Un tel projet doit répondre à un besoin municipal et contribuer à améliorer la qualité de l'air, de l'eau ou du sol, ou encore à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'étude de faisabilité comprend habituellement une évaluation des besoins et des résultats d'un projet particulier à l'aide de processus d'évaluation vérifiables en vue de déterminer la meilleure marche à suivre. Pour les initiatives dans le secteur des sites contaminés, les évaluations environnementales de site de phase II ainsi que les plans de réhabilitation propre au site et les plans de gestion des risques sont considérés comme des études de faisabilité.
☐ Projet pilote	Un projet pilote permet d'évaluer une technologie ou une solution environnementale dans les conditions d'exploitation prévues. Il évalue la faisabilité technique et financière à l'aide d'un processus d'évaluation et de surveillance vérifiable en plus d'examiner les incidences environnementales, sociales et économiques d'une éventuelle mise en œuvre à pleine échelle. Le projet pilote n'entraîne habituellement pas d'importants coûts d'immobilisations, et une mise en œuvre à plus grande échelle devrait être prévue si le projet pilote est concluant.
☐ Étude de faisabilité et projet pilote combinés	Si l'on combine étude de faisabilité et projet pilote, les résultats de l'étude détermineront si l'on peut mettre sur pied ou non le projet pilote, et elles orienteront la conception, le cas échéant. Pour présenter une demande de financement, votre organisation doit disposer de suffisamment d'information pour fournir un plan de travail détaillé de l'étude ainsi que du projet pilote relatifs à l'initiative.

Secteur

Quel principal secteur d'activité municipal votre initiative vise-t-elle? Cochez un seul secteur parmi les suivants :

- ☐ Sites contaminés
- ☐ Énergie
- ☒ Transports
- ☐ Matières résiduelles

- ☐ Eau
- ☐ Aucun des secteurs susmentionnés

Pour être admissibles au financement, les études de faisabilité et les projets pilotes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité des projets d'immobilisations, visant le rendement environnemental minimal dans au moins un secteur de financement du FMV. Si votre initiative n'atteint pas le seuil d'admissibilité dans l'un de ces secteurs, ou si vous avez sélectionné « aucun des secteurs susmentionnés » comme secteur principal, communiquez avec la FCM.

Si vous avez sélectionné **Sites contaminés**, que prévoit votre projet?

- ☐ Stratégies de réaménagement
- ☐ Évaluations de sites et plans de réhabilitation
- ☐ Initiatives de réhabilitation et de gestion des risques
- ☐ Valorisation énergétique de sites contaminés

Quel est le titre provisoire de l'initiative?

Étude de faisabilité des axes cyclables du réseau routier et de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur le réseau ferroviaire de la Municipalité de Chelsea

Donnez une brève description de l'initiative proposée, notamment :

- » l'information sur la collectivité ou la population ciblée par l'initiative;
- » le but de l'initiative;
- » les principaux facteurs ayant motivé la décision d'entreprendre l'initiative;
- » les objectifs environnementaux, sociaux et économiques que vous souhaitez atteindre grâce à la mise en œuvre.

INFORMATION SUR LA COLLECTIVITÉ OU LA POPULATION CIBLÉE PAR L'INITIATIVE

L'étude de faisabilité vise la population de la Municipalité de Chelsea en général, soit 6 977 résidents, population qui a expérimenté une augmentation de 4,1 % en comparaison avec la population de 2006 (recensement 2011). De plus, quelques projets importants de développement résidentiels sont bien entamés à Chelsea ce qui augmentera certainement le nombre d'unités (1 000), de résidents (2 700) et de voitures (2 000) dans les années à venir et du même coup, les besoins à la population et à l'économie locale.

BUT DE L'INITIATIVE

Les résidents de Chelsea sont réputés pour être actifs, sportifs et préoccupés par les questions environnementales, comme l'émission des gaz à effet de serre. Les résidents sont désireux de pouvoir se déplacer sur le territoire entre les différents quartiers de manière sécuritaire et non-motorisée puisque cela cadre avec le niveau de qualité de vie qu'ils recherchent en s'installant dans notre communauté (vie active, empreinte écologique diminuée), tel qu'identifié dans les documents joints ci-dessous :

- Plan stratégique de tourisme de l'Outaouais Orientation 1 - Chantier 1.2 et Orientation 3 - chantier 3.1)
(Document joint : Annexe 2_Plan strat marketing tourisme Outaouais (final) 2014-2020)
- Plan de développement de l'industrie touristique de l'Outaouais (orientation 3 - axe 3.1)
(Document joint : Annexe 3_Plan de développement Tourisme Outaouais)
- Plan d'urbanisme de la municipalité (orientation 3)
(Document joint : Plan d'urbanisme - Municipalité Chelsea)
- Plan de transport durable de la CCN
(Document joint : Plan des déplacements durables du parc de la Gatineau)

ÉTAPES DE L'INITIATIVE

Pistes cyclables :

Le Plan directeur de transport actif, adopté en 2014 par le conseil municipal, définit les besoins de Chelsea en consultation avec les citoyens. Suite à son approbation, l'étape de conception préliminaire du projet a commencé. Cette étape est divisée en la préparation d'étude de faisabilité et la négociation de servitudes avec la CCN et les résidents privés. Les prochaines étapes seront la conception et la construction suite aux recommandations de l'étude de faisabilité.

Pour des raisons financières, l'étude de faisabilité sera complétée en deux étapes :

ÉTAPE A (chemins choisis pour 2015): les bandes cyclables sur les chemins de la Mine, Notch et Kingsmere (entre Notch et Old Chelsea).

ÉTAPE B: (chemins choisis pour 2016): les bandes cyclables sur le chemin de la Montagne et une chaussée désignée sur les chemins Pine, Cross Loop, St-Clément, Lac Meech, de la rivière et l'autre partie du chemin Kingsmere.

Piste multifonctionnelle :

Tel qu'identifié dans le plan directeur, l'aménagement de la piste multifonctionnelle sur le réseau ferroviaire de la Municipalité de Chelsea sera ciblée la présente étude de faisabilité:

ÉTAPE A : Préparation de site : enlèvement rails, plaques, crampons, aiguilles d'acier et traverses en bois, etc, ainsi que le nivelage, émondage, débroussaillage

ÉTAPE B: Conception et construction d'un sentier : préparation des plans et devis, stabilisation (s'il y a lieu), travaux de remblai et de drainage ou remplacement des ponceaux et autres structures (s'il y a lieu), aménagement d'un sentier en poussière de roche ;

ÉTAPE C : Ajout d'infrastructures: par exemples toilettes, gazebos, tables pique-niques, stationnement, accès à l'eau, etc.

LES PRINCIPAUX FACTEURS AYANT MOTIVÉ LA DÉCISION D'ENTREPRENDRE L'INITIATIVE

L'étude de la circulation préparée par AECOM en 2011 a identifié plusieurs enjeux à Chelsea concernant les modes de transport:

- la congestion les fins de semaines par le fort achalandage se dirigeant au parc de la Gatineau ;
- la vitesse élevée dans la zone limitée à 50 km/h du centre village ;
- le manque de places de stationnement dans le centre-village ;
- l'absence d'un réseau piétonnier convivial entre les aires de stationnements, les principaux commerces et les centres d'intérêts et d'activités, défavorise grandement les déplacements à pied vers et au centre-village.

Pistes cyclables :

Les motivations de l'étude sont multiples, notamment la vision de Chelsea, qui définit Chelsea comme une municipalité verte, la volonté politique d'encourager des moyens de transports actifs et le transport en commun, mais aussi la congestion que les nouveaux développements vont produire sur les chemins municipaux dans les prochaines années.

D'ailleurs des études montrent que les gens ne vont pas marcher plus de 200 m entre l'entrée de leur maison et l'arrêt d'autobus. Chelsea bénéficiera d'un nouveau service de transport en commun amélioré à partir du mois de juin 2015 (TransCollines). En conséquence, l'ajout des pistes cyclables facilitera l'utilisation du transport en commun pour se rendre à Gatineau et Ottawa et pour certains secteurs, ce sera ce nouveau service de transport en commun qui favorisera l'utilisation des pistes cyclables puisque certains autobus seront munis de supports à vélo ainsi qu'aux arrêts d'autobus. De cette façon, les résidents utilisant le transport en commun pourront se rendre plus facilement aux voies cyclables aménagées et communiquant avec le réseau de voies cyclables des villes avoisinantes afin de se rendre au travail ou à d'autres activités, à vélo, ou tout simplement pour se balader en sécurité.

Finalement l'absence d'un réseau cyclable convivial et sécuritaire en lien avec le centre village, ainsi qu'avec le parc de la

Gatineau et les villes avoisinantes, décourage l'utilisation de ce mode actif de transport. En plus, nous prévoyons une accentuation de ces déficiences dans les prochaines années dû à 1,619 déplacements qui seraient générés par les nouveaux développements domiciliaires à Chelsea (Chelsea Creek, Ferme Hendrick et autres).

Piste multifonctionnelle :

Le projet communautaire prévoit que le sentier serait accessible toute l'année pour toutes sortes d'activités telles que la marche (avec ou sans chien), la course à pied, le vélo à basse vitesse et le ski, la raquette ainsi que d'autres activités non motorisées. En conséquence, le parc favorisera les connexions entre les quartiers tels que Côte d'un mille, le village de Chelsea, Tenaga, Gleneagle, Kirk's Ferry, Burnett, Cascades, Farm Point et la carrière Morrison. Il pourrait également faciliter l'accès aux installations sportives et communautaires telles que le Club Cascades, le club de golf Larrimac, le Club de voile de la rivière Gatineau, le centre communautaire et terrain de sport de Farm Point et la future résidence pour aînés située à Farm Point.

La création d'une piste multifonctionnelle qui traverse le territoire de la municipalité vise à promouvoir le transport actif et décourager l'utilisation des véhicules personnels pour les déplacements sur le territoire.

LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES SOUHAITABLES GRÂCE À LA MISE EN OEUVRE

La sécurité et l'environnement étant les principaux axes de la planification de l'étude de faisabilité du projet, l'appel d'offres pour cette étude identifie les critères suivants comme base des recommandations finales :

- maximiser la sécurité des usagers;
- minimiser l'utilisation du terrain du parc la Gatineau pour créer l'emprise du réseau cyclable;
- éviter les milieux humides et les corridors écologiques identifiés.

L'étude de faisabilité cadre dans le Plan directeur de transport actif de la Municipalité de Chelsea qui a été déposé en 2014. Ce plan vise à favoriser l'exercice chez les citoyens, en général, par l'utilisation des sentiers récréatifs polyvalents et le cyclisme comme moyen de transport actif et sécuritaire sur son territoire, ainsi qu'entre Chelsea, les municipalités avoisinantes et le parc de la Gatineau.

Pistes cyclables :

Le moteur économique étant le tourisme, ce projet permettra également d'exploiter encore plus cet aspect essentiel à la vie économique et communautaire de Chelsea puisque les différentes voies cyclables permettront également de lier notre territoire avec le parc de la Gatineau, avec les municipalités avoisinantes ainsi qu'avec la Ville de Gatineau.

L'étude de faisabilité représente une deuxième étape du volet 2 du Plan directeur, soit le réseau cyclable relié au réseau routier.

Début prévu de votre initiative

2015-04-24

Fin prévue de votre initiative

2017-09-24

B2 Avantages environnementaux prévus (25 points)

La FCM est à la recherche d'initiatives qui procurent de grands avantages environnementaux ainsi que des avantages environnementaux optimisés dans un contexte donné. Lorsqu'elle évaluera les avantages environnementaux visés par votre étude de faisabilité ou votre projet pilote, la FCM tiendra compte de ce qui suit :

- » le rendement environnemental visé dans un secteur donné, par rapport aux *seuils environnementaux concernant les projets d'immobilisations* qui servent de seuil de référence;
- » les autres avantages environnementaux visés, à la fois directs et indirects;
- » les probabilités d'atteindre le rendement visé;
- » le rendement environnemental optimisé – maximisation des incidences bénéfiques et réduction des incidences négatives.

Votre réponse sera évaluée en fonction des critères suivants :

Echelle	Niveau	Description
A	Faible	» Les avantages environnementaux visés par l'étude ou le projet pilote sont inférieurs à ceux qu'on attend généralement pour ce type d'initiative.
B	Acceptable	» Les avantages environnementaux visés par l'étude ou le projet pilote sont bons, sans nécessairement avoir été optimisés pour ce type d'initiative.
C	Bon	» Les avantages environnementaux visés par l'étude ou le projet pilote sont optimisés pour ce type d'initiative et pourraient fort bien se concrétiser.
D	Excellent	Les avantages environnementaux visés par l'étude ou le projet pilote sont exceptionnels pour ce type d'initiative et pourraient fort bien se concrétiser. Plus précisément, l'initiative vise un ou plusieurs des résultats suivants : » L'ampleur des avantages environnementaux prévus est exceptionnelle pour ce type d'initiative. » L'initiative est l'une des premières du genre dans ce contexte. » L'initiative vise à atteindre ou à dépasser plus d'un seuil environnemental du FMV.

Veuillez décrire les résultats environnementaux que vous espérez obtenir grâce au projet municipal pouvant découler de l'étude ou du projet pilote, en tenant compte des critères d'évaluation énoncés à la section B2.

Assurez-vous de consulter les objectifs environnementaux et le tableau des seuils du FMV puisque votre initiative doit également satisfaire aux critères visant les projets d'immobilisations et atteindre les seuils minimaux.

L'ÉTUDE VISE :

Pistes cyclables :

- à évaluer l'impact du transport actif sur la diminution de gaz à effet de serre;
- à identifier l'aménagement le plus approprié de voies cyclables (bidirectionnelle, unidirectionnelle, sentier en site propre) pour chacun des secteurs concernés par l'aménagement;
- à tenir compte des intérêts environnementaux et de la protection environnementale du parc de la Gatineau;
- à déterminer où et comment éviter les milieux humides et les corridors écologiques.

L'évaluation de la diminution de gaz à effet de serre sera basée sur les données du terrain que le compteur de vélos municipal va nous fournir. Le compteur a été installé sur les chemins affectés par l'étude afin d'obtenir les données de base. L'augmentation du nombre de vélos correspond à une réduction dans le nombre de véhicules.

Les objectifs de l'étude consistent:

- à évaluer les différents aménagements possibles;
- identifier l'aménagement le plus approprié du point de vue de la sécurité des usagers, l'environnement (minimiser le terrain du parc utilisé pour l'élargissement du chemin) et le budget municipal pour chaque tronçon des voies cyclables proposées;
- produire un plan de localisation des servitudes;
- estimer les coûts (i.e., plans et devis, surveillance et construction);
- analyser les enjeux environnementaux (e.g., présence de milieux humides), juridiques et autres afin d'arriver à une diminution des gaz à effet de serre sur le territoire en stimulant une réduction de l'utilisation systématique des véhicules motorisés.

Piste multifonctionnelle :

- à évaluer l'impact du transport actif sur la diminution de gaz à effet de serre;
- à déterminer où et comment éviter les milieux humides et les corridors écologiques.

Les objectifs de l'étude consistent:

- à évaluer les différents aménagements possibles;
- estimer les coûts (i.e., plans et devis, surveillance et construction);
- analyser les enjeux environnementaux (e.g., présence de milieux humides), juridiques et autres afin d'arriver à une diminution des gaz à effet de serre sur le territoire en stimulant une réduction de l'utilisation systématique des véhicules

motorisés.

APERÇU DE LA MÉTHODOLOGIE :

Voici les principaux éléments de la méthode qui sera utilisée pour l'évaluation de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) associée à la réalisation de la piste cyclable. Cette évaluation est basée sur l'estimation de la consommation évitée de carburant par les véhicules automobile suite à cet aménagement. Cette évaluation sera faite à partir des données ou hypothèses suivantes :

- Estimation du nombre de déplacements en voiture évités (nombre qui personnes qui utiliseront la piste cyclable en remplacement de l'utilisation de la voiture)
- Distance moyenne des trajet en voiture évités (cette distance sera estimée sur la base d'hypothèses et pourrait être présentée sous forme d'écart).
- Distance totale des trajets en voiture évités sur une base annuelle (Si l'on assume que ces trajets évités sont principalement des déplacements pour se rendre au travail, on peut assumer 2 déplacements par jour, 5 jours par semaine, pour environ 7 mois par an)
- Taux de consommation moyen d'un véhicule à l'essence (environ 10 litres/100 km)
- Facteurs d'émission des sources mobiles de combustion tirés du dernier rapport annuel d'inventaire d'Environnement Canada (Tableau A6-11, du Rapport de 1990-2013 – véhicules légers) pour le CO₂, le CH₄ et le N₂O.
- Utilisation des potentiels de réchauffement planétaire pour le CH₄ et le N₂O du 4^e rapport du GIEC (tel que recommandé par Environnement Canada) pour l'évaluation de la réduction des émissions de GES en équivalent CO₂. (GIEC - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Dans la liste de vérification ci-après, sélectionnez tous les indicateurs que vous utiliserez dans votre étude de faisabilité pour évaluer les incidences environnementales (positives et négatives) de votre initiative. Si les indicateurs ne figurent pas dans la liste de vérification, sélectionnez « Autre » et ajoutez les indicateurs auxquels vous avez recours (indicateurs de rendement ou avantages prévus).

Indicateurs de rendement environnemental	Unités
☐ Consommation d'énergie	GJ
☐ Production d'énergie renouvelable sur place	GJ
☒ Émissions de gaz à effet de serre	tonnes d'éq. CO ₂
☒ Émissions des principaux contaminants atmosphériques par polluant (NO _x , SO _x , MP et COV)	kg
☐ Consommation d'eau (municipale et communautaire)	m ³
☐ Eaux usées traitées conformément aux normes réglementaires	m ³
☐ Qualité des eaux usées (p. ex. DBOC, TSS, CRT, P, ATK et E. coli, etc.);	indiquez les unités appropriées
☐ Élimination des eaux pluviales tombées en 24 heures (% par volume)	%
☐ Total des solides en suspension éliminés des eaux pluviales (% par poids)	%
☐ Valorisation des matières résiduelles (poids)	tonnes
☐ Valorisation des matières résiduelles (volume)	m ³
☐ Terrains rendus disponibles aux fins de réutilisation	ha
☐ Eau de surface, eau souterraine ou sol assaini, ou risque géré	m ³
☐ Consommation de carburant	litres
☒ Réduction des kilomètres-véhicules parcourus (KVP)	km / yr
Ajouter autre	

Expliquez brièvement dans quelle mesure les indicateurs sélectionnés ainsi que tout autre avantage environnemental (p. ex., effet d'îlot thermique, qualité de l'air intérieur, pollution olfactive, promotion d'un transport respectueux de l'environnement) se rapportent à votre initiative.

Les facteurs économiques, sociaux et environnementaux seront intégrés aux critères d'analyse des aménagements cyclables et de la piste multifonctionnelle.

Les déplacements en vélo sont considérés comme un moyen de transport actif meilleur pour la santé et plus économique pour les usagers et la Municipalité. La réduction des déplacements en voiture contribuent significativement à une diminution des gaz à effet de serre. Finalement, le transport actif peut contribuer favorablement à une augmentation du tourisme et ainsi à stimuler l'économie locale.

Avant le début de l'étude la Municipalité prendra les données de base (nombre actuel de cyclistes dans le réseau cyclable) et lors de l'étude il y aura une estimation des impacts positifs (augmentation de cycliste, réduction des gaz à effet de serre) qui sera effectuée. Par ailleurs, pour les aménagements cyclables, chaque option d'aménagement devra indiquer le pourcentage ou la surface du parc de la Gatineau à être utilisé pour l'emprise du réseau cyclable.

Étant donné que le plan directeur de transport actif identifie la sécurité et l'environnement comme principaux axes de planification, l'appel d'offres pour l'étude de faisabilité identifie les critères suivants comme base des recommandations finales :

- maximiser la sécurité des usagers;
- éviter le plus d'impact environnemental possible, en minimisant l'utilisation du terrain du parc la Gatineau pour créer l'emprise du réseau cyclable;
- éviter les milieux humides et les corridors écologiques.

Dans le tableau ci-dessous, fournissez les documents à l'appui de votre réponse au critère d'évaluation relatif aux avantages environnementaux prévus énoncés à la section B2. Vous devrez joindre à votre demande un sommaire des résultats de toutes les études environnementale requise concernant le projet admissible proposé.

Documents d'appui		Commentaires et pages de référence
Sélectionnez ou joindre un fichier:		
Retirer	Plan gestion MH_Chelsea_final_20130203.pdf	Pistes cyclables : P.16 et 104 Piste multifonctionnelle : P. 73 et 82
Retirer	Annexe 1_Chelsea - Plan directeur de transport actif (FINAL au 13-11-14).pdf	Piste multifonctionnelle : P.46

B3 Liens avec les plans, les politiques et les programmes en place (10 points)

La FCM est à la recherche d'initiatives qui répondent aux priorités de la municipalité responsable en matière de développement durable et tiennent compte des plans, des politiques et des programmes en place au sein de la collectivité, compte tenu de la taille de la municipalité et du contexte communautaire général.

Votre réponse sera évaluée en fonction des critères suivants :

Echelle	Niveau	Description
A	Faible	» L'étude ou le projet pilote n'a aucun lien apparent ou a un lien limité avec les politiques, les plans et les programmes en place.
B	Acceptable	» L'étude ou le projet pilote a un lien avec certains plans, politiques et programmes en place, ou il repose sur eux.
C	Bon	» L'étude ou le projet pilote a un lien avec plusieurs plans, politiques et programmes en place, ou il repose sur eux.
D	Excellent	» L'étude ou le projet pilote a un lien étroit avec les plans, les politiques et les programmes les plus pertinents en place, y compris ceux propres au secteur.

Décrivez comment votre initiative contribuera à la mise en œuvre des stratégies ou des plans municipaux existants, tout en tenant compte des critères d'évaluation énoncés à la section B3.

1. L'orientation 3 du Plan d'Urbanisme (voir Annexe 4): promouvoir la mobilité durable dans le secteur central,

notamment en facilitant les déplacements des modes actifs. L'étude va mettre en place les recommandations suivantes du PPU afin de créer un réseau complet et intégré pour les modes actifs: pour les pistes cyclables, favoriser l'implantation des sentiers pour les modes actifs afin de relier le secteur central aux secteurs périphériques et relier le parc de la Gatineau avec le centre village et la rivière. Pour la piste multifonctionnelle, favoriser l'implantation d'une piste pour les modes actifs en facilitant l'accès aux installations sportives et communautaires telles que le Club Cascades, le club de golf Larrimac, le Club de voile de la rivière Gatineau, le centre communautaire et terrain de sport de Farm Point et la future résidence pour aînés située à Farm Point.

2. L'axe 3.1 de l'orientation 3 du Plan stratégique de marketing et de développement touristiques de l'Outaouais 2014-2020 (voir Annexe 2): intensification de l'expérience touristique du vélo et du ski de fond dans l'Outaouais. L'étude vise à trouver un aménagement sécuritaire pour établir une connexion entre Gatineau et Chelsea. La piste cyclable de la Mine et Notch devrait attirer le tourisme provenant de Gatineau et même d'Ottawa.

3. Les recommandations de l'étude de circulation (voir Annexe 5), de stationnement et aménagement des intersections et des chaussées principales dans le secteur du centre-village à Chelsea. L'étude vise à identifier les aménagements nécessaires pour relier le secteur du centre-village avec le reste de la municipalité.

4. Le plan directeur de transport actif (voir Annexe 1): L'étude représente la deuxième étape dans un des objectifs du PDTA qui est de promouvoir le transport actif. La première étape ayant été l'élaboration du Plan directeur de transport actif, l'étude de faisabilité aidera à identifier les aménagements répondant aux critères de sécurité et environnementaux, ainsi qu'à définir les coûts pour mettre en place le réseau cyclable identifié dans le Plan directeur afin de faciliter la planification financière de la municipalité dans le cadre des préparations budgétaires et du Plan triennal d'immobilisations.

Fournissez les documents et les pages de référence à l'appui de votre réponse ci dessus

Documents d'appui		Commentaires et pages de référence
Plan municipal comme un plan municipal de développement de collectivités durables, un plan sectoriel (comme un plan intégré de développement durable de collectivités), un plan Agenda local 21 ou un plan municipal officiel assorti d'objectifs de développement durable.		
Sélectionnez ou joindre un fichier		
Retirer	Annexe 4 - Info PPU Orientation 3.pdf	Pistes cyclables : P.25 et 26 Piste multifonctionnelle : P.7 (point 3.3)
Retirer	Annexe 1 - Chelsea - Plan directeur de transport actif (FINAL au 13-11-14).pdf	Pistes cyclables : P.2 Piste multifonctionnelle : P.46
Retirer	Annexe 5 - Etude de circulation-ANNEXES.pdf	Pistes cyclables : P.20 Piste multifonctionnelle : P.68
Retirer	Plan d'urbanisme - Municipalité Chelsea.pdf	Pistes cyclables : Document
Autres documents d'appui (non numérotés ci-dessus) qui témoignent des liens avec les plans, politiques ou programmes en place.		
Sélectionnez ou joindre un fichier		
Retrait	Annexe 3 - Plan de développement Tourisme Outaouais.pdf	Pistes cyclables : P.1 et 2
Retrait	Annexe 2 - Plan strat marketing tourisme Outaouais (final) 2014-2020.pdf	Pistes cyclables : P.11 à 13 Piste multifonctionnelle : P.26 et 27

B4 Approche systémique (10 points)

Les initiatives planifiées et menées à bien en vase clos sont moins susceptibles de donner des résultats concluants et peuvent donner lieu à des conséquences inattendues. La FCM est donc à la recherche d'initiatives qui adoptent une approche systémique, et qui tiennent compte dans leur conception et leur mise en œuvre des contextes plus vastes de l'environnement, de la politique et de la gouvernance.

Les questions suivantes illustrent les principaux aspects associés à une solide approche systémique :

- » Les causes profondes des problèmes environnementaux et les répercussions en aval des solutions éventuelles ont-elles été analysées adéquatement?
- » Le plan sera-t-il intégré dans les secteurs environnementaux et tiendra-t-il compte des préoccupations et des priorités des divers services municipaux?
- » Le public et les intervenants concernés ont-ils été suffisamment consultés dans le cadre de l'élaboration de l'étude de faisabilité ou du projet pilote?
- » Des outils ont-ils été élaborés ou utilisés pour promouvoir une approche systémique dans la prise de décisions (p. ex. triple résultat, analyse du cycle de vie ou autres)?

Votre réponse sera évaluée en fonction des critères suivants :

Echelle	Niveau	Description
A	Faible	» L'initiative proposée fait appel à une approche restreinte pour analyser le problème environnemental, et elle emploie une solution en fin de processus. » La participation des services municipaux concernés ou la mobilisation des citoyens à l'initiative proposée sont limitées.
B	Acceptable	» L'initiative proposée fait appel à une approche relativement systémique en établissant certains liens en amont et en aval et en reconnaissant certaines causes plutôt que simplement les symptômes. » Les services municipaux concernés participent quelque peu à l'initiative proposée et les citoyens ont été mobilisés de manière minimale.
C	Bon	» L'initiative proposée témoigne de l'adoption de mesures importantes à l'égard d'une approche systémique, établissant des liens en amont et en aval et se concentrant sur les causes plutôt que simplement sur les symptômes. » Les services municipaux compétents collaborent efficacement pour s'attaquer aux problèmes, et la mobilisation des citoyens est adéquate.
D	Excellent	» L'initiative proposée témoigne clairement de l'adoption d'une approche systémique, établissant des liens en amont et en aval et s'attaquant aux principales causes des problèmes du point de vue du cycle de vie. » Les services municipaux sont sérieusement déterminés à résoudre les problèmes et à adopter une approche globale à l'égard de la mobilisation des citoyens.

Veuillez décrire l'approche ou la méthode que vous avez l'intention d'employer pour mener votre étude ou appuyer votre projet pilote, en tenant compte des critères d'évaluation énoncés à la section B4.

Les facteurs économiques, sociaux et environnementaux seront intégrés aux critères d'analyse des aménagements cyclables. Les déplacements en vélo sont considérés comme un moyen de transport actif meilleur pour la santé et plus économique pour les usagers et la municipalité. Ils stimulent l'économie locale et font augmenter le tourisme. Finalement la réduction des déplacements en voitures cause une diminution des gaz à effet de serre. Avant le début de l'étude la Municipalité prendra les données de base (nombre actuel de cyclistes dans le réseau cyclable) et, lors de l'étude, une estimation des impacts positifs (augmentation de cyclistes, réduction des gaz à effet de serre) sera effectuée. D'ailleurs chaque option d'aménagement devra indiquer le pourcentage ou la surface du parc de la Gatineau utilisée pour l'emprise du réseau cyclable. Étant donné que le plan directeur de transport actif identifie la sécurité et l'environnement comme principaux axes de

planification, l'appel d'offres pour l'étude de faisabilité identifie les critères suivants comme base des recommandations finales :

- maximiser la sécurité des usagers;
- minimiser l'utilisation du terrain du parc la Gatineau pour créer l'emprise du réseau cyclable;
- éviter les milieux humides et les corridors écologiques.

Ce projet en est un de collaboration entre la Municipalité, la CCN (Commission de la Capitale Nationale) et certains groupes communautaires, tel que Sentiers Chelsea Trails. Le Service de travaux publics et infrastructures, le Service des loisirs, culture et vie communautaire et le service d'urbanisme travaillent en collaboration étroite. En effet, le Service des loisirs a été le point focal lors de la conception et la préparation du Plan directeur, alors que le Service de travaux publics a été identifié comme le point focal pour les étapes de conception et construction et le service urbanisme est constamment consulté pour les questions environnementales et pour assurer un respect de la réglementation municipale. Les groupes concernés seront consultés tout au long du processus et leurs commentaires sont pris en considération.

Nous avons effectué l'étude de débit sur les chemins en question. Cette étude nous a permis de calculer le nombre de véhicule et de cycliste sur chacun de ces chemins. La colonne 15 démontrant le nombre de vélo passant.

La CCN est un collaborateur de la Municipalité dans le projet ainsi que le groupe communautaire Sentiers Chelsea Trails qui est consulté pour son expertise en matière de développement de sentiers récréatifs. De par leurs commentaires et leurs suggestions, ces collaborateurs participent à l'élaboration et la mise en place du projet. Il est à noter que le plan directeur a été ponctué de plusieurs consultations publiques afin de s'assurer de répondre aux besoins sociaux de la communauté. Lors de l'étude, Sentier Chelsea Trails et d'autres représentants de quartiers seront invités aux rencontres avec les employés municipaux afin de faire part de leurs commentaires concernant l'appel d'offres. Ils seront également invités à participer lors de rencontres avec les consultants.

Dans la mesure du possible, fournissez des documents et des pages de référence à l'appui de votre réponse.

Documents d'appui		Commentaires et pages de référence
Sélectionnez ou Joindre un fichier		
Retirer	Annexe 1 - Chelsea - Plan directeur de transport actif (FINAL au 13-11-14).pdf	Pistes cyclables : P.2 Piste multifonctionnelle : P.46
Retirer	Annexe 5 - Etude de circulation-ANNEXES.pdf	Pistes cyclables : P.20 Piste multifonctionnelle : P.68
Retirer	Annexe 4 - Info PPU Orientation 3.pdf	Pistes cyclables : P.25 et 26 Piste multifonctionnelle : P.7
Retirer	Chemin de la mine - débit de véhicules.pdf	Pistes cyclables : Document - étude de débit - colonne 15 = vélo passant
Retirer	Chemin Kingsmere - débit de véhicules.pdf	Pistes cyclables : Document - étude de débit - colonne 15 = vélo passant
Retirer	Chemin Notch - débit de véhicule.pdf	Pistes cyclables : Document - étude de débit - colonne 15 = vélo passant
Retirer	ClassschemeColorPic.jpg	Pistes cyclables : Document - classification des véhicule pour étude de débit
Retirer	Plan des déplacements durables du parc de la Gatineau.pdf	Pistes cyclables : Document
Retirer	AECOM Etude de faisabilité Version préliminaire Chelsea26oct2015.pdf	P.10-11-26

B5 Avantages communautaires (5 points)

La FCM cherche à financer des études de faisabilité ou des projets pilotes qui, s'ils donnent lieu à un projet d'immobilisations, procureront des avantages sociaux et économiques à la municipalité responsable.

- » Entre autres avantages sociaux, citons la protection de la santé humaine, l'amélioration de la qualité de vie, la préservation du patrimoine, un meilleur accès au transport en commun ou au transport actif, la gérance environnementale, la fierté civique et plus d'espaces verts dans les installations publiques.
- » Entre autres avantages économiques, les possibilités d'emploi ou la sécurité de l'emploi seront améliorés, les travailleurs locaux pourront acquérir de nouvelles compétences, les recettes municipales augmenteront, les coûts afférents aux installations ou aux services municipaux ainsi que ceux assumés par les résidents municipaux seront réduits.

Les avantages communautaires peuvent avoir une incidence plus immédiate (p. ex. protection de la santé humaine) ou à plus long terme (p. ex. les nouvelles compétences acquises par les travailleurs locaux pourront être mises à profit dans d'autres projets). Les demandeurs obtiendront une meilleure note si des avantages communautaires sont à prévoir dans plus d'un domaine (p. ex. avantages sociaux et économiques). Toutefois, une initiative peut malgré tout obtenir une note B ou C si des avantages sont prévus dans un seul domaine.

Votre réponse sera évaluée en fonction des critères suivants :

Échelle	Niveau	Description
A	Faible	» On ne dispose pas d'information suffisante pour évaluer adéquatement les avantages sociaux ou économiques susceptibles de découler de cette étude de faisabilité ou de ce projet pilote.
B	Acceptable	» Des avantages sociaux ou économiques pourraient découler de cette étude de faisabilité ou de ce projet pilote.
C	Bon	» Des avantages sociaux ou économiques devraient indéniablement découler de cette étude de faisabilité ou de ce projet pilote.
D	Excellent	» Des avantages sociaux et économiques importants, bien quantifiés et directement liés au projet environnemental municipal devraient découler de cette étude de faisabilité ou de ce projet pilote.

Dans le tableau ci-dessous, veuillez indiquer le type d'avantages communautaires qui, selon vous, découleront de la mise en œuvre du futur projet d'immobilisations visé par votre initiative. Si les indicateurs ne figurent pas dans la liste de vérification ci-dessous, sélectionnez « Autre » et ajoutez les indicateurs auxquels vous avez recours. Veuillez fournir les documents d'appui (au besoin) ayant trait aux indicateurs cochés.

Une fois votre projet terminé, vous devrez préparer un rapport en fonction des indicateurs que vous avez sélectionnés.

Avantages communautaires	Expliquez brièvement le rapport entre les indicateurs sélectionnés et votre initiative; incluez tout résultat quantitatif prévu.	Document d'appui (le cas échéant)	Pages de référence
Economiques			
☐ Augmentation du rendement		Sélectionnez ou joindre un fichier	
☐ Report ou évitement des dépenses d'investissement		Sélectionnez ou joindre un fichier	
☐ Diminution des coûts de fonctionnement ou d'entretien des installations		Sélectionnez ou joindre un fichier	
☐ Augmentation de la durée de vie de l'installation		Sélectionnez ou joindre un fichier	

☐ Augmentation des flux de rentrées municipales (p. ex. taxes foncières et droits d'utilisation)		Sélectionnez ou joindre un fichier	
☐ Réduction des impôts		Sélectionnez ou joindre un fichier	
☒ Mesure incitative favorisant l'économie locale (recours aux entreprises locales, capacité de développement des entreprises locales)	le moteur économique étant le tourisme, ce projet permettra d'exploiter encore plus cet aspect essentiel à la vie économique et communautaire de Chelsea puisque les différentes pistes permettront également de lier notre territoire avec le parc de la Gatineau et les municipalités avoisinantes et la Ville de Gatineau.	Sélectionnez ou joindre un fichier Retrait: Annexe 3 : Plan de développement Tourisme Outaouais.pdf Document Retrait: Annexe 2 : Plan strat marketing tourisme Outaouais (final) 2014-2020.pdf Pistes cyclables : P.11 à 13 Piste multifonctionnelle : P.26 et 27	
☐ Augmentation des possibilités d'emploi ou maintien de l'emploi		Sélectionnez ou joindre un fichier	
☒ Augmentation du nombre d'usagers des transports en commun	Dès le 12 juin 2015, Chelsea bénéficiera d'un nouveau service de transport en commun très amélioré, appelé Transcollines. Plusieurs nouveaux circuits seront offert et certains autobus seront munis de support à vélo. Ainsi, par ces facilités accrues de connexions qui seront créées avec la ville de Gatineau (voies cyclables et transport en commun amélioré), nous envisageons avec optimisme une augmentation du nombre d'usagers du nouveau service de transport en commun et également de cyclistes qui utiliseront l'autobus pour se rendre à une voie cyclable qu'ils emprunteront pour se rendre à leur milieu de travail ou à leurs activités.	Sélectionnez ou joindre un fichier Retrait: Transcollines - route de bus.png Image Retrait: LEED v4 IDC 10-01-14_DRAFT_FR.pdf P.12 à 15	
☐ Attraction des entreprises		Sélectionnez ou joindre un fichier	
Autre (précisez)			
Sociaux			
☒ Amélioration de la santé publique	La création de voies cyclables sécuritaires permet aux citoyens d'améliorer leur santé puisqu'ils sont encouragés à faire du vélo. En effet, le vélo est un moyen de rester actif, laissant peu de place aux maladies cardiovasculaires, à l'obésité, au diabète, à certains cancers et à la dépression.	Sélectionnez ou joindre un fichier Retrait: Amélioration de la santé publique.pdf Document	

☒ Amélioration de la sécurité publique	Par la création de voies cyclables sécuritaires nous contribuons à réduire les risques d'accidents impliquant des cyclistes. En encourageant les gens à utiliser les voies cyclables et le transport en commun nous favorisons une diminution du risque d'accidents et contribuons ainsi à améliorer la sécurité publique.	Sélectionnez ou joindre un fichier	
		Retrait	velo_politique2008.pdf
			P.10 et 15
☒ Amélioration de la qualité de vie de la collectivité	La création de voies cyclables sécuritaires : - nous permet d'établir des liaisons rapides entre les différents secteurs de la Municipalité, avec les points d'intérêts et certains services de la municipalités ainsi qu'avec les villes avoisinantes; - permet aux résidents et usagers de se déplacer de façon active; - encourage l'acquisition de saines habitudes de vie par l'exercice; - permet de réduire l'impact écologique par une réduction des gaz à effet de serre; Tous ces facteurs nous permettent de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité.	Sélectionnez ou joindre un fichier	
		Retrait	velo_politique2008.pdf
		Retrait	Amélioration de la santé publique.pdf
			P.7 à 9
			Document
☐ Possibilités accrues de mobilisation de la collectivité		Sélectionnez ou joindre un fichier	
☐ Plus grande sensibilisation du public		Sélectionnez ou joindre un fichier	
☒ Revitalisation de la collectivité	La création d'un réseau de voies cyclables sécuritaires vers les points d'intérêts et les services locaux, devrait contribuer à encourager l'économie locale, ce qui aura certainement un impact sur la revitalisation de la collectivité.	Sélectionnez ou joindre un fichier	
		Retrait	Annexe 3 - Plan de développement Tourisme Outaouais.pdf
			Document
		Retrait	Annexe 2 - Plan strat marketing tourisme Outaouais (final) 2014-2020.pdf
			Pistes cyclables : P.4 et 5
			Piste multifonctionnelle : P.26 et 27
☐ Nouveaux logements et nouvelle infrastructure		Sélectionnez ou joindre un fichier	

☒ Aménagement ou amélioration d'espaces publics et d'installations publiques	Nous considérons l'aménagement de voies cyclables par la Municipalité, comme des aménagements et des améliorations d'installations publiques.	Sélectionnez ou joindre un fichier Retrait: Annexe 4_Info PPU Orientation 3.pdf Pistes cyclables : P.25 et 26 Piste multifonctionnelle : P.7
☒ Accès amélioré aux activités récréatives et physiques	Les voies cyclables permettront de se rendre à des sites et infrastructures qui offrent des activités récréatives et physiques tels que: centres communautaires, écoles, terrains sportifs municipaux, réseau de sentiers du parc de la Gatineau.	Sélectionnez ou joindre un fichier Retrait: Etude de circulation-ANNEXES.pdf Pistes cyclables : P.20 Piste multifonctionnelle : P.68
☐ Réduction de l'étalement urbain		Sélectionnez ou joindre un fichier
☐ Plus grande fierté et participation des citoyens, et sentiment accru d'appartenance à la collectivité		Sélectionnez ou joindre un fichier
☐ Amélioration de la qualité et de l'efficacité de la prestation de services aux résidents		Sélectionnez ou joindre un fichier
☐ Réduction de la criminalité		Sélectionnez ou joindre un fichier
Autre (précisez)		

B6 Pratiques et technologies novatrices – au delà des améliorations courantes (10 points)

Pour présenter des exemples de leadership dans le secteur environnemental municipal, la FCM est à la recherche d'initiatives qui vont au delà des améliorations courantes. Les aspects novateurs de votre initiative seront évalués en fonction de la réponse fournie dans la présente section, ainsi que de l'information que vous donnez tout au long de la demande.

Aux fins du financement du FMV, le critère de l'innovation fait référence à l'adoption de pratiques, de politiques, de méthodes de dispositions institutionnelles ou de technologies visant à accroître la capacité de développement durable à long terme. Le critère peut aussi renvoyer à un nouveau processus ou à la mise en œuvre novatrice d'un processus existant. La FCM tient également compte des caractéristiques de la collectivité qui soumet la demande (éloignée, nordique, rurale, grande ville, municipalité de taille moyenne, etc.) et de la région où elle se trouve.

Votre réponse sera évaluée en fonction des critères suivants :

Echelle	Niveau	Description
A	Faible	» Le potentiel d'innovation est très faible. L'étude de faisabilité ou le projet pilote décrit une approche reposant sur le statu quo.

B	Acceptable	» Le caractère novateur de l'initiative est modeste. L'étude de faisabilité ou le projet pilote contribue à l'utilisation ou à l'adoption de technologies, de pratiques, de politiques, de dispositions institutionnelles ou de méthodes qui constituent une approche progressive pour la municipalité ou le contexte.
C	Good	» Le potentiel d'innovation est solide. L'étude de faisabilité ou le projet pilote contribue à l'utilisation ou à l'adoption de technologies, de pratiques, de politiques, de dispositions institutionnelles ou de méthodes qui sont novatrices dans une certaine région ou dans un type particulier de municipalité.
D	Excellent	» L'initiative est fort innovatrice. L'étude de faisabilité ou le projet pilote contribue à l'utilisation de technologies, de pratiques, de politiques, de dispositions institutionnelles ou de méthodes novatrices qui ne sont pas encore répandues et pour lesquelles des projets de démonstration fructueux sont essentiels si l'on veut encourager leur adoption et leur mise en œuvre à grande échelle.

Décrivez en quoi votre initiative et le projet environnemental municipal qui pourrait en résulter sont novateurs pour votre collectivité et éventuellement pour d'autres, en tenant compte des critères d'évaluation énoncés ci-dessus.

En 2015, la Municipalité de Chelsea se munira d'un plan d'action en développement durable. Ainsi, ce projet cadre parfaitement dans les objectifs du plan d'action en développement durable qui vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à encourager les transports actifs. Les citoyens de Chelsea se déplacent déjà énormément en vélo et la réalisation de ce projet ne fera qu'encourager les automobilistes réticents à délaisser leur voiture. En effet, ce projet renforcera la sécurité des cyclistes et des automobilistes. Ce projet s'inscrit dans une vision à long terme de faire de Chelsea une municipalité active et où les déplacements se feront principalement sans la voiture. Ce projet cadre également avec le réseau de sentiers pédestre en développement par le groupe communautaire Chelsea Trails qui développe et entretient un réseau de sentier qui sera éventuellement inter-lié. Ces initiatives démontrent l'engagement de Chelsea en développement Durable et sa vision à long terme d'une municipalité qui a à cœur l'environnement.

Fournissez les documents et les pages de référence à l'appui de votre réponse.

Documents d'appui		Commentaires et pages de référence
Sélectionnez ou joindre un fichier		
Retirer	Plan gestion MH Chelsea final 20130203.pdf	P.16 et 104

B7 Reproductibilité et leçons tirées (10 points)

La FCM partage les leçons et le savoir-faire acquis dans le cadre des initiatives financées par le FMV avec d'autres collectivités de tout le pays afin de les aider dans leurs efforts en vue de devenir plus durables. Ce critère évalue si l'initiative peut être reproduite et donner lieu à des leçons. La reproductibilité de l'initiative sera évaluée en fonction de la réponse fournie dans cette section ainsi que de l'information que vous donnez tout au long de votre demande.

Le critère de reproductibilité renvoie à la possibilité de reproduire des aspects du plan ou du processus de planification, en tout ou en partie, dans d'autres municipalités.

Le critère des leçons tirées renvoie à la possibilité que les résultats se traduisent par de nouvelles données ou de nouveaux documents pouvant être communiqués à d'autres collectivités.

Les municipalités peuvent tirer des leçons des initiatives financées par le FMV grâce aux rapports finaux présentés et à d'autres ressources et documents produits par la FCM ou, dans des cas exceptionnels, par le demandeur. Même si les demandeurs ne sont pas tenus de mener des activités de partage des connaissances, la FCM encourage une certaine participation.

Votre réponse sera évaluée en fonction des critères suivants :

Échelle	Niveau	Description
A	Faible	» La reproductibilité et la possibilité de tirer des leçons sont faibles. L'étude de faisabilité ou le projet pilote est tellement complexe ou propre à cette initiative qu'il sera difficile de l'adapter, en tout ou en partie, à d'autres situations.
B	Acceptable	» La reproductibilité et la possibilité de tirer des leçons sont acceptables. L'approche proposée, les résultats attendus et les leçons tirées pourront être utilisés, en tout ou en partie, par un éventail limité de municipalités.
C	Bon	» La reproductibilité et l'importance des connaissances sont bonnes. L'approche proposée, les résultats attendus et les leçons tirées pourront être utilisés, en tout ou en partie, par un large éventail de municipalités canadiennes.
D	Excellent	» La reproductibilité et la possibilité de tirer des leçons sont excellentes. L'approche proposée, les résultats attendus et les leçons tirées pourront être utilisés, en tout ou en partie, par un large éventail de municipalités canadiennes. La municipalité examinera également l'expérience et les méthodes employées dans des initiatives similaires, et elle entend s'appuyer sur ces connaissances ou les approfondir dans l'étude de faisabilité ou le projet pilote.

Décrivez les aspects de la méthode ou des résultats de votre initiative – ou du projet environnemental municipal susceptible d'en découler – qui pourraient être utilisés par d'autres municipalités, ou les leçons tirées qui pourraient leur servir, en tenant compte des critères énoncés à la section B7.

Étant donné que la municipalité de Chelsea est une municipalité proche de deux grandes villes, Gatineau et Ottawa, cet étude pourrait être utile pour estimer :

Pistes cyclables :

Le nombre de cyclistes qui résulterait de l'ajout des pistes cyclables qui relie des municipalité avec des grandes villes. Lors de l'étude, les plans de ces deux grandes villes ont été pris en considération afin de démontrer la possibilité de réduire le nombre de véhicules par kilomètre parcourus dans des véhicules à occupant unique pour la population de Gatineau, Ottawa et Chelsea en faisant la promotion d'autres modes de transport. D'ailleurs, la proximité du parc de la Gatineau fait en sorte qu'une partie des cycliste se rends au parc en vélo. Cet étude pourrait aussi être utile pour estimer l'impact d'une piste cyclable qui va relier un parc national avec trois centres différents, Chelsea, Gatineau et Ottawa. Les résultats obtenus au niveau des variations des gaz à effet de serre versus le degré d'utilisation des voies cyclables pourrait être extrapolés à d'autres cas.

Piste multifonctionnelle :

Le nombre de cyclistes qui résulterait de l'ajout d'une piste multifonctionnelle facilitant également l'accès aux installations sportives et communautaires. Les résultats obtenus au niveau des variations des gaz à effet de serre versus le degré d'utilisation des voies cyclables pourrait être extrapolés à d'autres cas.

Toute l'étude de faisabilité, i.e. étapes, démarches, identifications des contraintes, méthodes de résolution, résultats, servira d'aide à d'autres municipalités qui désirent d'entamer la promotion du transport actif dans les prochaines années. Certains documents pourraient être utilisés comme gabarit: tableaux, modèle de la résolution et la lettre d'appui, les modèles d'ententes avec d'autres organismes et ententes pour servitudes, échéancier, etc

Fournissez les documents et les pages de référence à l'appui de votre réponse.

Documents d'appui	Commentaires et pages de référence
Sélectionnez ou joindre un fichier	

B8 Gestion de projet (10 points)

La FCM est à la recherche d'initiatives pour lesquelles l'équipe de gestion proposée est capable d'entreprendre l'étude de faisabilité ou le projet pilote proposé, possède l'expérience voulue à cet égard et possède une structure adéquate pour les activités requises, en fonction des aspects suivants :

- » Le demandeur principal et les conseillers en gestion possèdent-ils l'expérience voulue dans le secteur, compte tenu de l'envergure et de la complexité de l'étude de faisabilité ou du projet pilote?
- » Les renseignements fournis sur l'équipe et la structure de gestion sont-ils suffisants, compte tenu du coût et de la complexité de l'étude de faisabilité ou du projet pilote?
- » L'expérience de l'équipe de consultants dans le domaine particulier de l'initiative ou les critères de sélection précisés par le demandeur principal conviennent-ils à l'envergure et à la complexité de l'étude de faisabilité ou du projet pilote?
- » La reddition de comptes aux décideurs municipaux (conseil municipal, directeurs et comités municipaux) est-elle suffisante pendant la planification et la mise en œuvre de l'étude ou du projet pilote?

Votre réponse sera évaluée en fonction des critères suivants :

Échelle	Niveau	Description
A	Faible	» La capacité ou l'expérience de l'équipe de gestion du projet ou la structure de gestion présentent d'importantes lacunes, au point où l'initiative proposée ne sera probablement pas menée à bien et elle ne procurera probablement pas non plus les avantages attendus.
B	Acceptable	» La capacité et l'expérience de l'équipe de gestion du projet ainsi que la structure de gestion sont adéquates pour entreprendre l'initiative proposée, et elles permettront probablement de procurer la plupart des avantages attendus.
C	Bon	» La capacité et l'expérience de l'équipe de gestion du projet ainsi que la structure de gestion sont adéquates pour entreprendre l'initiative proposée, et elles permettront probablement de procurer les avantages attendus.
D	Excellent	» La capacité et l'expérience de l'équipe de gestion du projet ainsi que la structure de gestion sont bien définies et vastes, si bien que l'initiative proposée procurera probablement tous les avantages attendus.

En tenant compte des critères d'évaluation susmentionnés, décrivez la structure de votre équipe de gestion du projet, en montrant clairement que vous comprenez les compétences requises pour mener à bien cette initiative. Si certains consultants ou fournisseurs n'ont pas encore été sélectionnés, veuillez expliquer le rôle et les responsabilités de tout membre clé manquant de l'équipe de projet.

L'équipe de projet est composée de:

-Paola Zurro: Directrice des travaux publics et infrastructure de la Municipalité de Chelsea, responsable du réseau routier de la Municipalité, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, membre de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec et professionnel accrédité LEED. Ses connaissances comme ingénieur civil de formation et son expérience dans nombreux projets routiers de la Municipalité font d'elle la personne appropriée pour gérer le projet et la coordination entre toutes les parties (les consultants, les départements de la municipalité, la CCN, Sentiers Chelsea et les résidents).

-Maria Elena Isaza: Directrice du service d'urbanisme de la Municipalité. Ce service possède une très bonne connaissance de la réglementation municipale concernant le zonage et le plan d'urbanisme ainsi que le schéma d'aménagement, des lois et des enjeux environnementaux pour un tel projet. Le service d'urbanisme possède une conseillère en environnement et développement durable.

-Marie Danielle Michaud: Directrice intérimaire du service Loisirs, culture et vie communautaire. Cette dernière possède les connaissances liées à l'aspect vie communautaire et transport actif.

Pistes cyclables :

-François Leclerc: Gestionnaire, Services de l'entretien et de la réfection pour le Parc de la Gatineau. Il connaît bien les enjeux et les règles liés au mandat du Parc et à de tels projets.

La compagnie consultante sélectionnée, AECOM, sera sous la direction du chargé de projet Serge Poitras, architecte paysagiste, urbaniste et directeur de projets en Architecture de paysage. Une équipe dédiée sera mise en place pour mener à bien le présent mandat, composée d'un architecte paysagiste, d'une urbaniste, d'une analyste en environnement, d'un analyste en transport et d'un ingénieur en planification des transports et circulation.

Piste multifonctionnelle :

La compagnie consultante sélectionnée, Équiluq sera sous la direction du chargé de projet Guy Jobin, ingénieur en génie de la construction et directeur de projets. Une équipe dédiée sera mise en place pour mener à bien le présent mandat. (Voir l'équipe dans le document joint "Equiluq - équipe.pdf")

Dans le tableau ci-dessous, indiquez les noms **d'au plus cinq membres** de l'équipe de projet en précisant leur expérience et leurs compétences professionnelles pertinentes. Incluez au moins un membre du comité de gestion de projet du demandeur principal.

Nom	Rôle au sein du projet	Joindre le curriculum vitae
Paola Zurro	Chef de projet du demandeur principal	
	Directrice, Service de travaux publics et infrastructures de la Municipalité de Chelsea	CV_FR_Paola Zurro.pdf Retirer
Maria Elena Isaza	Directrice, Service d'urbanisme de la Municipalité de Chelsea	Marla Elena Isaza CV.pdf Retirer
Marie Danielle Michaud	Directrice par intérim, Service de loisirs, culture et vie communautaire de la Municipalité de Chelsea	Marie Danielle Michaud - CV2015.pdf Retirer
Celine Gauthier	Directrice des finances de la Municipalité de Chelsea	CV Céline.pdf Retirer
Serge Poitras	Chargé de projet AECOM	Serge Poitras CV.pdf Retirer

Joignez tout autre document attestant des qualifications et décrivant votre structure de gestion (p. ex. organigramme, renseignements sur la structure permettant de rendre compte au personnel des conseillers municipaux).

Documents d'appui	Commentaires et pages de référence
Sélectionnez ou joindre un fichier	
Retirer Maria Elena Isaza CV.pdf	Directrice, Service d'urbanisme de la Municipalité de Chelsea
Retirer CV_FR_Paola Zurro.pdf	Directrice, Service de travaux publics et infrastructures de la Municipalité de Chelsea
Retirer Marie Danielle Michaud - CV2015.pdf	Directrice par intérim, Service de loisirs, culture et vie communautaire de la Municipalité de Chelsea
Retirer CV Céline.pdf	Directrice des finances de la Municipalité de Chelsea
Retirer Serge Poitras CV.pdf	Chargé de projet AECOM

Retirer	Guy Jobin - CV.pdf	Chargé de projet - Équiluqs
Retirer	Équiluqs - équipe.pdf	Équipe Équiluqs

Modèle financier

Pour les deux prochains critères, vous devez télécharger et remplir le **modèle financier Excel de Microsoft** affiché sur le site Web de la FCM. L'information fournie sera évaluée sous les sections **B9, Plan de travail**, et **B10, Budget**. Veuillez remplir le **Plan de travail et budget (onglet 1)** et Indiquer vos sources de financement (onglet 2) pour l'initiative proposée, conformément aux instructions données dans le modèle, et joignez le modèle ci après dûment rempli.

Remarque : La FCM offre des subventions qui couvrent jusqu'à 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 175 000 \$ pour des études de faisabilité et de 350 000 \$ pour des projets pilotes. Le tableur calculera automatiquement le montant maximum admissible de la subvention du FMV en fonction des coûts totaux admissibles indiqués dans le budget. La FCM limitera le montant de la subvention du FMV en fonction des autres sources de financement confirmées.

Joindre le modèle financier

Budget Étude faisabilité.xlsx	Retirer
-------------------------------	---------

B9 Plan de travail (10 points)

La FCM est à la recherche d'initiatives dotées d'un plan de travail clairement défini, compte tenu des aspects suivants :

- » Le plan de travail proposé inclut-il toutes les tâches requises pour ce type d'étude de faisabilité ou de projet pilote? (Dans la négative, une explication adéquate est-elle fournie?)
- » Les activités du plan de travail conviennent-elles à l'envergure et à la complexité de l'étude de faisabilité ou du projet pilote proposé?
- » Les activités clés sont-elles clairement liées aux buts attendus?
- » Le temps, l'envergure de l'étude de faisabilité ou du projet pilote proposé et les ressources requises pour effectuer l'étude ou le projet sont-ils cohérents?
- » Le degré de détail convient-il à l'envergure et à la complexité de l'étude de faisabilité ou du projet pilote proposé?

Votre réponse sera évaluée en fonction des critères suivants :

Echelle	Niveau	Description
A	Faible	» Les résultats attendus du plan de travail ne sont pas clairement définis. » Le plan de travail omet des tâches importantes et ne précise pas les raisons de ces omissions ou donne des raisons inadéquates.
B	Acceptable	» Le plan de travail précise les résultats attendus, selon un calendrier établi. » La plupart des activités sont décrites de façon suffisamment détaillée, compte tenu de la taille et de l'envergure de l'étude de faisabilité ou du projet pilote.
C	Bon	» Le plan de travail fait état de résultats attendus, selon un calendrier établi. » Toutes les activités sont décrites de façon suffisamment détaillée, compte tenu de la taille et de l'envergure de l'étude de faisabilité ou du projet pilote.
D	Excellent	» Le plan de travail fait état de résultats attendus concrets et mesurables, selon un calendrier établi. » Toutes les activités sont décrites clairement, compte tenu de la taille et de l'envergure de l'étude de faisabilité ou du projet pilote.

Votre **plan de travail** sera évalué en fonction de l'information fournie à l'**onglet 1**, selon le **Plan de travail et budget du modèle financier Excel de Microsoft** que vous avez joint ci-dessus, en fonction des critères d'évaluation énoncés à la section B9.

B10 Budget (10 points)

La FCM est à la recherche d'initiatives dotées d'un budget adéquat et efficace relativement au plan de travail, compte tenu des aspects suivants :

- » Le budget est-il complet et bien documenté?
- » Le budget représente-t-il une bonne optimisation des ressources (c'est-à-dire les coûts sont-ils conformes aux normes de l'industrie, le cas échéant, et tout coût supplémentaire est-il clairement expliqué et justifié)?
- » Existe-t-il un plan visant l'obtention du financement restant pour l'initiative, et ce plan est-il réaliste?

Votre réponse sera évaluée en fonction des critères suivants :

Echelle	Niveau	Description
A	Faible	» Les postes budgétaires ne sont pas clairement ventilés ni expliqués. » Le budget est sous-évalué ou surévalué par rapport aux normes de l'industrie, compte tenu de l'emplacement, de la taille et de l'envergure de l'initiative, et les coûts supplémentaires ne sont pas justifiés adéquatement. » D'autres sources de financement du projet n'ont pas été confirmées et les possibilités d'obtenir un financement additionnel sont faibles.
B	Acceptable	» Le budget est présenté conformément au plan de travail, et les montants sont ventilés de manière acceptable. » Le budget correspond à l'emplacement, à la taille et à l'envergure de l'initiative et semble généralement conforme aux normes de l'industrie; les coûts additionnels sont justifiés. » Les possibilités d'obtenir d'autres sources de financement sont raisonnables.
C	Bon	» Le budget est présenté conformément au plan de travail et les montants sont clairement ventilés. » Le budget témoigne d'une bonne optimisation des ressources; les coûts sont conformes aux normes de l'industrie, compte tenu de l'emplacement, de la taille et de l'envergure de l'initiative; et tout coût additionnel est clairement expliqué. » Les possibilités d'obtenir d'autres sources de financement sont bonnes.
D	Excellent	» Le budget est présenté conformément au plan de travail, et les montants sont clairement ventilés. » Le budget témoigne d'une excellente optimisation des ressources. » Toutes les autres sources de financement ont été confirmées ou on a mis en place un excellent plan pour obtenir le financement manquant.

Votre **budget** sera évalué en fonction de l'information fournie à l'**onglet 2, Sources de financement du modèle financier Excel de Microsoft** joint ci-dessus, ainsi que de votre plan de financement fourni ci-après, compte tenu des critères d'évaluation énoncés à la section B10.

Veuillez décrire votre plan de financement, y compris les mesures proposées pour obtenir tout financement manquant.

Pistes cyclables :

Le financement du projet est divisé en deux phases:

-La première phase en 2015 comprends l'étude de faisabilité pour les chemins de la Minne, Notch et Kingsmere. Le contrat octroyé à AECOM, après un appel d'offres par invitation est de \$19,488.26, incluant les taxes. La Municipalité de Chelsea estime que 50% du montant sera subventionné par le Fonds Vert et \$5,000 du restant sera financé par la

Commission de la Capitale Nationale (CCN) selon un entente signé entre la Municipalité et la CCN.

La deuxième phase en 2016 comprends l'étude de faisabilité pour les axes cyclable du chemin de la Montagne, Kingsmere (deuxième tronçon), Pine, Cross Loop, St-Clément, du Lac-Meech, de la Rivière, Burnette, McCarthy. La Municipalité de Chelsea estime que 50% du montant sera subventionné par le Fonds Vert et une nouvelle entente sera négocié avec la CCN dans la mesure de son impact pour les visiteurs du parc de la Gatineau.

Piste multifonctionnelle :

En 2015, l'étude de faisabilité technique et financière pour une piste multifonctionnelle sur le réseau ferroviaire de la Municipalité de Chelsea. Le contrat octroyé à Équiluqs Inc, après un appel d'offres par invitation est de \$39,850 (taxes nettes). La Municipalité de Chelsea estime que 50% du montant pourrait être subventionné par le Fonds Vert et la seconde portion sera répartie entre Fonds d'analyses et d'études du territoire (CLD des Collines-de-l'Outaouais) qui pourra octroyer une subvention à Sentiers Chelsea (paretenaires du projet) et le restant sera financé par le budget d'opération du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire.

Joignez les documents d'appui, comme les lettres de soutien des sources de financement confirmées.

Documents d'appui		Commentaires et pages de référence
Lettre de soutien des sources de financement confirmées		
Sélectionnez ou joindre un fichier		
Retirer	Résolution #87-15 approbation étude faisabilité_9 mars 2015.pdf	
Retirer	Protocole d'entente - Étude de faisabilité piste cyclable CCN- Chelsea.pdf	
Retirer	Lettre de Mme Green.pdf	
Facultatif : Autres documents d'appui (p. ex. stratégie de financement)		
Sélectionnez ou joindre un fichier		

Partie C - Documents requis et déclaration

Dans la présente section, vous devez joindre les documents exigés par la FCM pour confirmer votre admissibilité au financement du FMV. Ces documents ne sont pas examinés par les pairs évaluateurs externes du FMV mais ils doivent être soumis pour satisfaire aux exigences fédérales et provinciales de l'Entente de financement du FMV de la FCM. Certains des documents que vous devez joindre ici ont peut-être déjà été fournis en réponse aux questions précédentes. Vous pouvez faire référence à ces documents dans les champs appropriés ci-dessous.

Vous devez également lire et signer la déclaration qui engage votre organisation à satisfaire aux exigences du FMV en matière de financement et qui atteste l'exactitude de l'information fournie.

La FCM se réserve le droit de demander en tout temps des renseignements complémentaires.

C1 Documents requis (tous les demandeurs)

Fournissez la documentation pertinente pour chaque type de document requis. Vous pouvez choisir des documents déjà joints en les sélectionnant dans le menu déroulant.

Type de document	Insérez le commentaire et la page de référence
Plan municipal comme un plan de développement de collectivités durables, un plan sectoriel (comme un plan intégré de développement durable de collectivités), un plan Agenda local 21 ou un plan municipal officiel assorti d'objectifs de développement durable.	
Sélectionnez ou joindre un fichier:	
Retrait Annexe 1 - Chelsea - Plan directeur de transport actif (FINAL au 13-11-14).pdf	Document
Retrait Annexe 5 - Etude de circulation-ANNEXES.pdf	Document
Retrait Annexe 4 - Info PPU Orientation 3.pdf	Document
Une preuve que vous avez consulté votre gouvernement provincial ou territorial. Une lettre est une preuve suffisante de consultation. Remarque : Cette exigence ne s'applique pas aux administrations municipales du Québec.	
Sélectionnez ou joindre un fichier:	
Retrait	
Une lettre de chaque source de financement confirmée indiquant le montant des contributions en espèces ou en nature à l'initiative.	
Remarque : Toutes les sources de financement doivent être confirmées par écrit et communiquées à la FCM avant le premier déboursement.	
Sélectionnez ou joindre un fichier:	
Retrait Résolution #87-15 approbation étude faisabilité_9 mars 2015.pdf	Document
Retrait Protocole d'entente - Etude de faisabilité piste cyclable CCN - Chelsea.pdf	Document
Une lettre du demandeur principal confirmant le montant de ses contributions en espèces à l'initiative. Les contributions en espèces de l'administration municipale principale doivent correspondre à au moins 10 % des coûts admissibles de l'étude de faisabilité ou du projet pilote.	
Sélectionnez ou joindre un fichier:	
Retrait Lettre de Madame Green.pdf	Document
Le modèle financier avec les onglets 1 (Plan de travail et budget) et 2 (Sources de financement) dûment remplis	
Sélectionnez ou joindre un fichier:	
Retrait Budget Etude faisabilité.xlsx	

C2 Documents requis – UNIQUEMENT pour les demandeurs qui sont des partenaires municipaux

Veillez fournir la documentation pertinente pour chaque type de document requis. Vous pouvez joindre plus d'un document pour chaque type. Vous pouvez choisir des documents déjà joints en les sélectionnant dans le menu déroulant ou en joindre de nouveaux.

Type de document	Insérez le commentaire et la page de référence
Une lettre de l'administration municipale responsable confirmant le montant de ses contributions en espèces à l'initiative. Ces dernières doivent correspondre à au moins 10 % des coûts admissibles de l'étude de faisabilité ou du projet pilote.	
Sélectionnez ou joindre un fichier	
Retrait	
Les organismes appartenant à une municipalité doivent joindre leurs statuts constitutifs ou leur convention d'actionnaires conclue avec la municipalité responsable.	
Sélectionnez ou joindre un fichier	
Retrait	
Facultatif : Autres documents d'appui qui font état du partenariat	
Sélectionnez ou joindre un fichier	
Retrait	

C3 Documents requis – UNIQUEMENT pour les demandes visant un projet pilote ou visant à la fois une étude de faisabilité et un projet pilote (tous les types de demandeurs)

Veillez fournir une copie de l'étude de faisabilité justifiant la nécessité de mener à bien le projet pilote. Vous pouvez inclure des documents que vous avez déjà joints en les sélectionnant dans le menu déroulant ou en joindre de nouveaux. Dans la mesure du possible, indiquez les pages pertinentes du document.

Type de document	Insérez le commentaire et la page de référence
Une étude de faisabilité ou une étude équivalente à l'appui de l'initiative faisant état d'un avantage environnemental quantifiable découlant de l'éventuelle mise en œuvre du projet à grande échelle.	
Sélectionnez ou joindre un fichier	
Retrait	

C4 Documents requis - UNIQUEMENT pour les initiatives visant un site contaminé (tous les types de demandeurs)

Veillez fournir la documentation pertinente et indiquer quelles pages appuient votre initiative. Vous pouvez joindre plus d'un document et inclure des documents que vous avez déjà joints en les sélectionnant dans la liste déroulante ou en joindre de nouveaux.

Type de document	Insérez le commentaire et la page de référence
Évaluation environnementale de site de phase I : Rapport préparé pour déceler toute contamination environnementale actuelle ou possible d'une propriété. Aucune analyse physique ni essai quelconque n'est effectuée pendant cette évaluation. L'évaluation repose sur l'utilisation antérieure des terrains et des terrains avoisinants, sur des entrevues, sur l'examen des dossiers historiques et sur d'autres données.	
Sélectionnez ou joindre un fichier	
Retrait	

C5 Déclaration

Par la présente, je déclare que :

Les renseignements fournis dans la demande et les documents d'accompagnement sont véridiques, exacts et complets à la date de présentation du formulaire.

L'organisation au nom de laquelle je présente cette demande n'est pas l'une des entités suivantes, **non autorisées** à recevoir un financement du FMV :

- » gouvernements provinciaux ou territoriaux;
- » organismes détenus ou contrôlés par une province ou un territoire;
- » ministères fédéraux (énumérés à l'annexe 1 de la Loi sur la gestion des finances publiques);
- » établissements publics (définis à l'article 2 de la Loi sur la gestion des finances publiques);
- » sociétés d'État mères ou filiales à cent pour cent de sociétés d'État mères (définies au paragraphe 83(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques);
- » organismes sans but lucratif ou fiducies établies par un ministère fédéral, un établissement public, une société d'État mère ou une filiale à cent pour cent d'une société d'État mère.

Je conviens que l'organisation au nom de laquelle je présente la demande devra, avant de pouvoir recevoir le financement, conclure une entente juridiquement contraignante avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui décrira les conditions du financement approuvé, y compris l'obligation :

- » d'obtenir les autorisations requises pour conclure une entente avec la FCM;
- » de mener à bien l'initiative conformément à toutes les lois et à tous les règlements applicables;
- » de détenir les droits d'auteur de tous les rapports ayant trait à l'initiative que l'organisation présentera à la FCM. La FCM communiquera à d'autres collectivités canadiennes les leçons tirées et l'expérience acquise dans le cadre des initiatives financées par le FMV en publiant sur son site Web des rapports, comme les rapports finaux et les rapports d'achèvement de projet. L'organisation au nom de laquelle je présente cette demande doit obtenir la cession des droits d'auteur et la renonciation aux droits moraux pour tout rapport de projet que le consultant prépare en son nom.

L'organisation au nom de laquelle je présente la demande m'a autorisé à le faire.

En inscrivant mon nom et en présentant la demande, j'appose également ma signature sur la déclaration ci-dessus.

Nom :	Paola Zurro		
Daté à :	Chelsea	Québec	2015-06-19
	Ville	Province	Date
Les renseignements fournis dans les demandes adressées au Fonds municipal vert de la FCM, y compris toutes les pièces jointes, demeureront confidentiels. L'accès à cette information sera limité :			
» aux employés de la FCM et aux représentants professionnels qui participent à votre initiative;			
» aux personnes auxquelles le demandeur a accordé l'accès et aux personnes autorisées par la loi.			
Les renseignements fournis dans les demandes, y compris les pièces jointes, sont assujettis à la Politique de confidentialité de la FCM.			

Le système mettra en évidence toute réponse incomplète.

Revue